



COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 JANVIER 2023 à 20 h – Salle du Conseil

.....

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE, excusée,
Mme REVEL Béatrice, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée

Secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Point préliminaire :

M. le Maire propose aux élus de retirer de l'ordre du jour les points n°4 et 5, relatifs à l'adoption des conventions avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques pour la saison hivernale 2022-2023 et pour la saison estivale 2023, afin de permettre à la commission chargée du dossier d'étudier plus précisément ces conventions à la lumière des derniers éléments adressés par la CCMG.

Les élus n'expriment aucune objection au retrait de ces deux points de l'ordre du jour de la présente séance.

Suite à l'exposé de ce point préliminaire, le secrétaire de séance débute l'ordre du jour.

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 01 décembre 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

4. **Administration générale :** Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison hivernale 2022-2023 :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les élus exprimant leur accord pour ce retrait en préambule de la séance.

5. **Administration générale :** Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison estivale 2023 :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les élus exprimant leur accord pour ce retrait en préambule de la séance.

6. **Administration générale :** Convention de prestation avec le SYANE pour le conseil en énergie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Commande publique :** Désignation du projet lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école Annie Bettex sur le site de Visigny à Morillon et engagement de négociation avec l'équipe auteure du projet :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Aménagement :** Bilan de la concertation sur les enjeux à prendre en considération pour l'urbanisation des secteurs de la Pusaz et du Badney :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Environnement :** Extinction de l'éclairage nocturne – abroge la délibération n°2022.88 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 8 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (M. MARTIN GIRAT & M. GILLES SÉRAPHIN) ET 2 VOIX CONTRE (M. RAPHAËL CLÉRENTIN & M. JÉRÉMIE BOUVET)

10. **Ressources humaines :** Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Ressources humaines : Création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Ressources humaines : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Questions diverses

La séance est levée à 21h15.

Fait à Morillon, le 27 janvier 2023

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



Stéphanie BOSSE